

Bruxelles, le 25 septembre 2026
(OR. en)

13481/26

Dossier interinstitutionnel:
2025/0176 (COD)

SIMPL 201
ANTICI 209
INDEF 166
MAP 175
CSC 571
ENV 1116
COMPET 1111
ENT 241
MI 923
CHIMIE 126
CODEC 1721

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant les règlements (CE) n° 1907/2006, (CE) n° 1272/2008, (UE) n° 528/2012, (UE) 2019/1021 et (UE) 2021/697 en ce qui concerne la préparation de la défense et facilitant les investissements dans le domaine de la défense et les conditions pour l'industrie de la défense (première lecture) - Adoption de l'acte législatif

1. Le 17 juin 2025, la Commission a présenté au Conseil sa proposition¹, fondée sur l'article 114, l'article 173, paragraphe 3, l'article 182, paragraphe 4, l'article 183, l'article 188, deuxième alinéa, et l'article 192, paragraphe 1, du TFUE.
2. Le Comité économique et social européen a rendu son avis le 18 septembre 2025².
3. Le Comité des régions a été consulté et a décidé de ne pas rendre d'avis.

¹ 10526/25 + REV 1.

² JO C, C/2026/30 du 16.1.2026, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2026/30/oj>.

4. Le 16 septembre 2026, le Parlement européen a adopté sa position en première lecture sur la proposition de la Commission³. Le résultat du vote au Parlement européen reflète l'accord de compromis intervenu entre les institutions et devrait donc pouvoir être accepté par le Conseil.
5. Dès lors, le Comité des représentants permanents est invité à confirmer son accord et à suggérer au Conseil d'approuver, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la position du Parlement européen qui figure dans le document PE-CONS 45/26.
6. Si le Conseil approuve la position du Parlement européen, l'acte législatif sera adopté.

Une fois signé par les présidents du Parlement européen et du Conseil, l'acte législatif sera publié au *Journal officiel de l'Union européenne*.

³ 13124/26.